



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 25 juin 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Roland PONSAA
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	M. François NOWOTNY
M. Jean ESMONIN	M. Didier MARTIN	Mme Christine MASSU
M. Gilbert MENUT	M. Benoît BORDAT	M. Claude PICARD
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	M. Pierre PETITJEAN
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	Mme Claude DARCIAUX
M. Jean-François DODET	Mme Françoise TENENBAUM	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mme Anne DILLENSEGER	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mlle Christine MARTIN	M. Philippe GUYARD
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Gilles MATHEY
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Françoise EHRE
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	Mme Geneviève BILLAUT
M. Gérard DUPIRE	M. Mohammed IZIMER	M. Murat BAYAM
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	M. Michel BACHELARD
M. François-André ALLAERT	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Claude DOUHAI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Paul HESSE	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Gilles TRAHARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mlle Stéphanie MODDE	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Patrick MOREAU	M. Pierre LAMBOROT	
M. Dominique GRIMPRET	M. Louis LAURENT	

Membres absents :

M. Joël MEKHANTAR	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Lucien BRENOT	M. Yves BERTELOOT pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
M. Michel ROTGER	M. Alain MILLOT pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
M. Rémi DELATTE	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
	Mme Nelly METGE pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
	M. Alain LINGER pouvoir à M. Pierre LAMBOROT
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAI
	M. Michel FORQUET pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE pouvoir à M. Gilles MATHEY
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dijonnais - Subvention de fonctionnement 2009

Le projet MDEF pour 2009 :

Le projet 2009 de la MDEF, comme en 2008, reste structuré autour de trois objectifs :

- l'anticipation des besoins de main-d'œuvre et en formation des entreprises ;
- l'accès et le retour à l'emploi ;
- le soutien au développement de l'emploi et à la création d'entreprises.

Dans ce cadre, l'année 2008 a permis d'enregistrer des avancées concernant essentiellement deux aspects :

- la poursuite de la dynamique enclenchée par le travail de l'Observatoire ;
- l'animation de la programmation du PLIE au titre de la première année du protocole 2008-2013.

2009 constitue une année charnière pour la MDEF, eu égard à la mise en place de l'opérateur unique « Pôle emploi » couplé à la nécessité d'anticiper et de préparer 2010 - année de renégociation de la convention liant la MDEF à ses différents partenaires, et en particulier l'État. En ce sens, cela nécessite de faire la preuve de la plus-value de la MDEF comme outil support à la dynamique territoriale.

L'attention sera donc portée plus particulièrement sur trois points :

- proposer une offre de services sur les points relais et de proximité de l'agglomération qui soit complémentaire par rapport aux acteurs locaux ;
- formaliser son articulation avec les outils et dispositifs locaux, et notamment la Mission Locale ;
- développer de manière opérationnelle et fonctionnelle des actions en faveur des acteurs et publics de l'agglomération : démarche GPEC, accompagnement des publics éloignés de l'emploi, notamment des quartiers Politiques de la Ville, coordination des forums emploi, ...

De même, au titre de son fonctionnement, la MDEF doit poser les bases sur 2009 du travail à finaliser en 2010 :

- la recherche d'autres modes de financement ;
- la mutualisation des moyens avec les acteurs du territoire ;
- le renforcement de la fonction de pilotage.

Pour le financement du programme opérationnel 2009 de la MDEF, des demandes de subventions ont été adressées aux services de l'État, aux Conseils Régional et Général.

Les financements sollicités par la MDEF auprès du Grand Dijon pour 2009 :

Le budget prévisionnel de fonctionnement 2009 de la MDEF s'élève à 4 058 374 € dont :

- 2 550 048 € pour la MDEF ;
- 1 508 326 € pour le PLIE.

Dans ce cadre, les participations demandées aux partenaires sont notamment de :

- 1 824 268 € pour l'État ;
- 228 600 € pour le Conseil Régional de Bourgogne ;
- 145 000 € pour le Conseil Général de Côte d'Or.

Afin de mettre en place le projet de la MDEF et notamment au titre du PLIE, **il est proposé de verser une subvention pour 2009 de 400 000 €, répartie comme suit :**

- 190 000 € pour le fonctionnement de la MDEF pour :
 - 138 000 € : le financement de 4 postes de référents de parcours ;
 - 30 000 € : la participation à l'action GPEC de la plate-forme Emploi AGEFOS CGPME ;

- 22 000 € pour des actions qui restent à déterminer.
- 210 000 € pour la conduite du programme 2008 du PLIE dont :
 - 20 922 € au titre du financement de la structure de gestion et d'animation (SAG) ;
 - 176 971 € pour le financement des actions de la programmation 2009 ;
 - 15 245 € (en intégrant le reliquat de 2008) pour l'assistance technique.

Vu l'avis favorable de la Commission et du bureau,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** la convention jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2009 de 400 000 € pour le fonctionnement de la MDEF, ainsi que du programme d'actions 2009 du PLIE ;
- **de prélever** les sommes sur le budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président

Convocation envoyée le 18 juin 2009
Publié le 26 JUILLET 2009
Déposé en Préfecture le



Pierre PRIBETICH

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

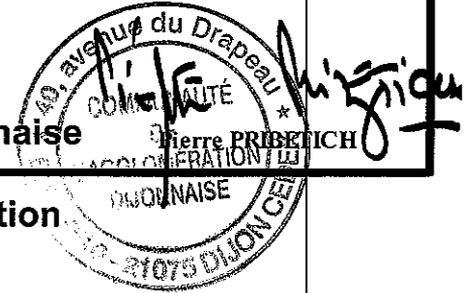
29 JUILLET 2009



Vu pour être annexé à la délibération n° 28
du Conseil de Communauté du 25 juin 2009
Dijon, le 26 JUIN 2009

Pour le Président,
Le Vice-Président

**CONVENTION
entre
la Communauté de l'agglomération dijonnaise
et
le GIP Maison de l'Emploi et de la Formation
du bassin dijonnais**



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

29 JUIN 2009

Entre

la Communauté de l'agglomération dijonnaise - 40, avenue du Drapeau - BP 17510 - 21075 DIJON CEDEX, représentée par Monsieur François REBSAMEN, Président,

d'une part

et

le Groupement d'Intérêt Public Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dijonnais - 20, boulevard des Gorgets - 21000 DIJON, représenté par Monsieur Michel BACHELARD, Président,

d'autre part

Préalablement à la Convention, il est exposé ce qui suit :

PREAMBULE

Le GIP Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dijonnais a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 30 octobre 2006. Il a été créé lors de son Assemblée générale constitutive le 16 novembre 2006, à la suite de l'adoption de ses statuts par l'ensemble des membres fondateurs :

- la Communauté de l'agglomération dijonnaise ;
- le Pays de Seine et Tilles ;
- les Communautés de Communes : du Val de Vingeanne, du Mirebellois, de Gevrey Chambertin, de la Plaine Dijonnaise, d'Auxonne - Val de Saône et du Canton de Pontailleur-sur-Saône.

L'année 2008 a permis d'enregistrer des avancées significatives dans la mise en œuvre du projet de la Maison de l'Emploi et de la Formation.

L'année 2009 doit permettre de poursuivre le travail réalisé en lien à des exigences :

- d'explicitation et d'adaptation régulière de la stratégie d'intervention au regard du contexte d'intervention (dégradation de la situation économique et du marché du travail) ;
- de renforcement des articulations entre acteurs et entre dispositifs (impact du positionnement de Pôle emploi) ;
- de développement du lien entre insertion et développement économique, entre publics et entreprises ;
- La mise en œuvre des orientations stratégiques 2009 votées à l'unanimité du Conseil d'administration conditionnera notre activité.

AXE 1 : anticipation des besoins de main-d'œuvre et de formations des entreprises

L'observatoire de l'emploi et de la formation, mis en place en 2007, a permis de constituer un outil d'aide à la décision pour la Maison de l'Emploi et de la Formation. En 2007 puis en 2008, le SPE et le CRB ont confirmé leur attachement à un diagnostic partagé piloté par la MDEF avec notamment un éclairage particulier sur le Grand Dijon. En 2008, de nouvelles publications ont complété le travail mené par l'Observatoire départemental MDEF (zoom mensuel sur le marché du travail, bulletin trimestriel sur l'évolution de l'emploi local intitulé "Emplois et territoires en Côte-d'Or"). L'année 2008 a contribué à renforcer et à développer les partenariats avec les acteurs locaux tant en matière de production (CCI, URSSAF...) que de diffusion et d'animation.

La MDEF s'appuie sur les travaux de l'Observatoire départemental et mobilise ses outils de communication (publications, site internet, communication audio visuelle, gestion de l'agenda stratégique des forums emploi...)

Objectifs pour 2009 :

- consolider et amplifier les partenariats avec les acteurs locaux (services de l'Etat, collectivités locales et territoriales, chambres consulaires, mais aussi et surtout AGEFOS et CG-PME ...)
- asseoir le travail de définition d'une culture commune des enjeux de développement du territoire communautaire par le biais de la mise à jour du diagnostic territorial et promouvoir les démarches d'analyse partagée ;
- parfaire le positionnement des points relais et de proximité MDEF mis en place au regard des besoins du territoire communautaire
- accompagner les démarches relatives à la GPEC (cibles, cartographie)

AXE 2 : l'accès et le retour à l'emploi

En 2007, le pilotage renforcé du PLIE a permis d'enregistrer une augmentation des publics accompagnés et un nombre de sorties positives en hausse. 2008 a été la première année de mise en œuvre du protocole d'accord pour la période 2008-2012. Les objectifs d'entrée ont été dépassés. En revanche, le nouveau protocole prévoyant les sorties au terme d'une durée de 6 mois d'accompagnement post-embauche a vu différer l'atteinte des objectifs de sortie en cette première année. L'année 2008 a vu par ailleurs la mise au point d'une programmation concertée entre les politiques publiques du CUCS et du PUCS et celle du PLIE. En ce qui concerne les points relais de l'agglomération, la ville de Dijon a conventionné avec la MDEF afin de transformer Contact Emploi en Point Relais. Parallèlement, ont été finalisées les signatures de conventionnement établissant les PR à Quetigny et Talant.

2009 doit permettre de finaliser l'articulation des interventions sur le territoire communautaire, notamment la signature de la convention avec la ville de Chenôve. Il s'agira sur le territoire communautaire de définir avec l'appui des partenaires des axes communs d'intervention, des modalités d'intervention partagées et la conduite d'actions complémentaires à l'existant.

Objectifs pour 2009 :

Accompagner les publics éloignés du marché du travail en les mettant en relation de plus en plus étroite avec les entreprises, ce qui implique :

- la collaboration entre référents PLIE et Chargés de Relation Entreprises MDEF pour la Recherche d'Offres Ciblées ;
- l'intensification du travail sur le volet clauses d'insertion de l'agglomération dijonnaise en relation étroite avec le Grand Dijon et l'émergence des clauses liées au tramway ;
- Articuler les missions et actions conduites par la MDEF sur le territoire communautaire, d'une part dans le respect des accords conclus avec le nouvel opérateur pôle emploi, d'autre part en bonne intelligence avec les outils territoriaux existants ;
- Renforcer les partenariats avec notamment les acteurs associatifs de l'emploi et de l'insertion, les SIAE ...
- Initier une dynamique de conception d'actions innovantes sur l'ensemble du territoire communautaire en s'appuyant sur le comité technique dédié aux projets innovants, dont la création a été actée en CA du 27 février 2009.

AXE 3 : le soutien au développement de l'emploi et à la création d'entreprise

L'intervention de l'agglomération en 2008 en matière de soutien et développement de l'emploi s'est opérée de la manière suivante : construction d'une démarche active de GPEC (formation ad hoc de l'ensemble des chargés de relation entreprise), ciblage et prospection d'entreprises, construction de fiches d'activités et de tâches à l'usage des conseillers emploi et référents PLIE

pour mieux cibler les candidats potentiels.

Objectifs pour 2009 :

- promouvoir la gestion prévisionnelle territorialisée de l'emploi et des compétences, au travers notamment de la plateforme emploi compétences du bassin dijonnais, projet porté par la MDEF ;
- coordonner les opérations liées à l'implantation et au développement d'entreprises sur le bassin dijonnais en lien avec le service développement économique du Grand Dijon ;
- développer le soutien aux créateurs et repreneurs d'activité en articulation avec les acteurs locaux (chambres consulaires, acteurs de l'économie sociale et solidaire, collectivités, ...).

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation financière de la Communauté de l'agglomération dijonnaise au bénéfice de la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin d'emploi dijonnais.

Article 2 : Financement

Le coût prévisionnel total du budget de fonctionnement de la MDEF pour l'année 2009 s'élève à 4 058 374 € (MDEF-PLIE). Le montant de l'aide financière de la Communauté d'agglomération précisée dans la convention financière est de **190 000 € pour l'action de la MDEF** :

- **138 000 € pour le financement de 4 postes de référents ;**
- **30 000 € pour la plateforme emploi du dijonnais ;**
- **22 000€ pour des actions spécifiques, soit :**
 - la contribution à l'Observatoire Politique de la Ville sur le volet emploi/insertion ;
 - une étude sur la création d'un GEIQ services à la personne en co financement avec le Conseil Régional ;
 - le financement d'une action d'appui à la mise à l'emploi, support complémentaire notamment à la programmation 2009 du PLIE.

auquel s'ajoutent 210 000 €, destinés au financement des actions du PLIE de l'agglomération, dont la Maison de l'Emploi constitue le support juridique.

Parallèlement, la Maison de l'emploi et de la formation a formulé des demandes de subventions auprès :

- de l'État, pour une demande d'avance pour l'année 2009, soit 50 % de 1 824 268 € ;
- du Conseil Régional de Bourgogne pour 228 600 € ;
- du Conseil Général de Côte d'Or pour 145 000 €.

Article 3 : Engagement de la Communauté de l'agglomération dijonnaise

Par délibération du Conseil Communautaire du 25 juin 2009, la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'engage à participer au financement de la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin d'emploi dijonnais pour l'année 2009.

La somme sera versée selon les procédures comptables en vigueur par la Communauté d'agglomération en une seule fois dès notification de la présente convention afin de ne pas retarder la mise en œuvre des programmes d'action de la MDEF.

Article 4 : Engagement du GIP de la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin d'emploi dijonnais

La Maison de l'Emploi s'engage à utiliser la subvention communautaire conformément à l'article 2.

Elle produira à la demande de la Communauté d'agglomération dijonnaise l'ensemble des documents comptables et relatifs à son activité dans les six mois suivant le versement de la subvention. Elle fournira le rapport définitif détaillé d'activité et son rapport financier certifié dans les trois mois suivant l'exercice pour lequel la subvention est attribuée, soit au 31 mars 2010. Ces éléments conditionneront le versement de toute nouvelle subvention.

Dans le cas d'une réalisation partielle du plan d'action prévu, le GIP de la Maison de l'Emploi s'engage à rembourser la part de subvention correspondant aux actions non réalisées.

Article 5 : Modalités de suivi et d'évaluation

Le GIP Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dijonnais s'engage à :

- réaliser une évaluation finale des actions soutenues comme précisé à l'article 2 sur la base

d'indicateurs qu'il aura établi dans le cadre du projet ;

- fournir un bilan mensuel de l'activité sur les points relais et de proximité MDEF ;
- fournir un bilan mensuel de l'activité du PLIE et notamment du dispositif clauses d'insertion : état des orientations, des entrées et des sorties par référents ;
- transmettre à la Communauté de l'agglomération dijonnaise tous les éléments nécessaires à la conduite de l'évaluation locale de la Politique de la Ville ;
- informer la Communauté de l'agglomération dijonnaise du planning des principales manifestations et/ou réalisations relatives à l'action ;
- informer la Communauté de l'agglomération dijonnaise de tout changement majeur intervenant dans la réalisation des actions, par rapport à sa définition initiale.

Article 6 : Information et communication

La Maison de l'Emploi s'engage à mentionner l'apport partenarial de la Communauté de l'agglomération dijonnaise lors de toute opération de communication relative à l'action définie à l'article 1 de la présente convention.

Le logo de la Communauté de l'agglomération dijonnaise figurera sur l'ensemble des outils de communication que la Maison de l'Emploi et de la Formation diffusera.

Article 7 : Durée de la convention

La présente convention prendra fin le 31 décembre 2009.

Fait en deux exemplaires originaux
A Dijon, le

Pour la Communauté de
l'agglomération dijonnaise

Le Président,

F. REBSAMEN

Pour le GIP de la Maison de l'Emploi et de la
Formation du bassin dijonnais

Le Président,

M. BACHELARD